

Réunion du Bureau du CFCOT

7 octobre 2019 – 9h – 12h30

56 rue, Boissonade - 75014 Paris

Présents : P. Adam, P. Boisrenoult, D. Chauveaux, F. Cueff, B. De Billy, C. Garreau de Loubresse, P. Jouffroy, P. Journeau, P. Liverneaux, F. Loubignac, P. Mansat, P. Martz, AC. Masquelet, P. Métais, A. Poichotte, N. Reina, F. Rongièras, J. Tabutin, H. Thomazeau, P. Thoreux.

Invité : L. Obert

Excusés : E. Baulot, J. Brilhault, C. Bronfen, YP. Charles, G. Curvale, F. Fitoussi, F. Gouin, C. Hulet, D. Mainard, E. Masméjean, H. Migaud, M. Rongièras, JL. Rouvillain, E. Servien.

Absents : P. Bizot, J. Delecrin, O. Gille, N. Passuti, S. Terver, R. Vialle.

Table des matières

Table des matières	1
1. Mot du président et courriers reçus (H. Thomazeau).....	1
2. Validation du dernier CR (P. Journeau).....	2
3. Renouvellement du CA et présidence CFCOT (P. Journeau).....	2
4. Présentation des séances simulation rachis (JC. Le Huec).....	2
5. Article 1453-7 et simulation procédurale (H. Thomazeau).....	2
6. Constitution des mailings listes des internes (Myriam, A. Poichotte).....	3
7. Examen du Collège 2019 : résultats et modification de la grille (L. Obert)	3
8. Validation modification RI (P. Journeau)	3
9. Programme de l'AG de novembre (H. Thomazeau).....	3
10. Dates des bureaux de 2020 (H. Thomazeau, C. Garreau).....	3
11. Questions diverses	4

1. Mot du président et courriers reçus (H. Thomazeau)

Le Président annonce qu'il s'agit de son avant-dernier bureau, la passation devant avoir lieu lors du bureau de décembre. La situation reste tendue pour la mise en place de la R3C, notamment pour la phase de consolidation dont le contenu et le fonctionnement ne sont pas encore clarifiés. L'élaboration et le fonctionnement de la plateforme SIDES-NG restent également très imparfaits ainsi que le niveau d'incrémentation des topos, dont le remplissage peine. Doit ensuite être mise en place la R2C, qui va être très chronophage pour les enseignants, au risque de pénaliser les activités hospitalières, faute de moyens humains supplémentaires, situation commune à la majorité des spécialités.

Enfin, la modification de la loi anti-hospitalité rend compliqués voir caduques les partenariats avec les industriels dans le cadre de la formation initiale des étudiants (jusqu'à la fin de la phase socle pour notre DES en 6 ans).

La conférence des Doyens a officiellement reconnu les Collèges de spécialité, dont la dénomination devient à présent « Collèges universitaires ». Cette terminologie ne doit être considérée comme réductrice et le Collège continue de s'appuyer sur toutes les énergies, universitaires ou non, qui participent à l'enseignement. Il n'y a donc aucune ambiguïté quant à la participation des libéraux et des hôpitaux généraux dans la formation.

2. Validation du dernier CR (P. Journeau)

Le CR du précédent bureau est validé sans modification.

D. Chauveaux profite du dernier paragraphe du CR pour aborder le sujet de l'EBOT exam : il souhaite insister sur la nécessité d'avoir des examinateurs français pour l'EBOT exam, candidats qu'il faut former en amont.

Or il n'y a plus actuellement que 2 examinateurs français.

La formation se fait au cours d'une matinée, le plus souvent à l'occasion du congrès de l'EFORT.

Il est acté que le Collège va solliciter toutes les sociétés partenaires (SFCR, SOFOP, SFHG, SOFEC, SFCM...) pour qu'elles fournissent chacune 2 examinateurs potentiels pour un mandat de 3 ans.

Ce point sera spécifiquement évoqué lors de l'AG de novembre par D. Chauveaux qui fera un exposé sur ce point.

3. Renouvellement du CA et présidence CFCOT (P. Journeau)

5 sortants PU-PH (N. Passuti, AC. Masquelet, P. Adam, P. Mansat, H. Thomazeau) et 5 candidats, qui sont C. Trojani, L. Obert, L. Galois, P. Adam et F. Gouin.

2 sortants PH (F. Loubignac et P. Boisrenoult) et 5 candidats : H. Arnould (Bourg en Bresse), JC. Bel (Lyon), P. Boisrenoult (Versailles), F. Loubignac (Toulon), G. Odri (Paris).

Tous les candidats ont la possibilité d'envoyer une lettre d'intention que le secrétariat relayera à tous les membres du Collège.

Les élections seront faites en ligne entre le 10 et le 25 octobre pour une proclamation des résultats lors de l'AG de novembre.

Les mandats de Président, SG et SG adjoint arrivant à échéance, ces postes seront élus lors du prochain bureau.

Les candidatures à ces postes seront reçues par le secrétariat en amont et feront partie de l'ordre du jour.

Il est proposé, à l'occasion du renouvellement du bureau, de créer un poste de past-président pour une durée de 1 an : cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention).

4. Présentation des séances simulation rachis (JC. Le Huec)

JC. Le Huec a envoyé un courrier stipulant que le projet a été bloqué par la loi anti-hospitalité.

Une relance à JC le Huec va être faite pour qu'un état des lieux puisse quand même être fait lors d'un prochain bureau courant 2020, une fois la situation éclaircie. Cette présentation aura également l'intérêt de préciser l'état de la collaboration avec le Collège de neurochirurgie notamment dans la perspective d'une FST qui ne doit pas être abandonnée.

5. Article 1453-7 et simulation procédurale (H. Thomazeau)

Le diaporama est annexé au CR pour en faciliter la compréhension.

La loi santé, en supprimant la dérogation faite aux étudiants pour l'octroi de l'hospitalité (modification de l'article 1453-7) rend celle-ci "hors la loi". Sont compromis les cours pratiques, congrès, transports, collations...

Les notions d'éthique et de transparence sont quant à elles, portées par la Charte des Doyens qui imposent, sans les interdire la déclaration des liens d'intérêts pour toute action de formation destinée aux étudiants.

La question de la définition de la fin de la formation initiale a été soulevée par le Collège, puisque c'est ce terme qui est utilisé dans la loi. Interrogé directement, le Doyen B. Schlemmer a précisé que les internes sont étudiants jusqu'à validation de leur DESC (ancien régime) ou DES (R3C) soit respectivement jusqu'à la fin de la 1ère année de post-internat pour les premiers, et la fin de la 2e année de phase socle pour les seconds, soit dans tous les cas la fin de la 6e année. L'obtention de la thèse d'exercice à la fin de la phase d'approfondissement (4^{ème} année) ne modifie en rien le statut de l'interne qui, tout en devenant Dr Junior, n'en reste pas moins étudiant vis à vis de l'université qui est sa tutelle (en non le conseil de l'ordre).

Il est donc indispensable de rendre légales les actions de formation et de trouver un moyen d'obtenir un financement pour l'hospitalité.

Le problème actuel immédiat pour le Collège est la pérennité du cours AO national prévu en mars 2020, puisque les internes sont pris en charge pour le transport, l'hébergement et la nourriture. La société J&J accepte de différer sa décision jusqu'à la mi-décembre, délai de rigueur pour les réservations hôtelières à Lyon. La conférence des Doyens a repris à son compte l'idée d'un "guichet de validation pédagogique" proposé par le CFCOT et l'a soumise aux 2 conseillères des ministres qui n'ont pas encore répondu. En

l'absence de réponse le président du CFCOT va proposer à la Conférence des Doyens en réunion le 3 décembre de faire du cours AO trauma une action test pour la procédure TEEPEE avec dérogation pour son organisation et présence d'observateurs de la conférence et des 2 ministères.
Leur réponse sera présentée lors du bureau du 16 Décembre 2019.

6. Constitution des mailings listes des internes (Myriam, A. Poichotte)

Il existe une importante difficulté de la plateforme pour récupérer le fichier des internes, car chaque université est indépendante et chaque service de scolarité a sa propre politique. Actuellement seuls 90 internes de phase socle sur 120 sont inscrits sur la plateforme.

Une lettre avait été envoyée à tous les coordonnateurs pour qu'ils envoient les noms, prénoms, adresse électronique et niveau au secrétariat du Collège.

Les retours sont inégaux car il manque souvent une information ce qui rend difficile la constitution des listes.

L'idée est que le Collège utilise l'adresse avec laquelle les internes se sont inscrits sur la plateforme.

Une relance sera faite le 5 novembre pour la nouvelle promotion afin de tenter d'avoir une liste à la fois exhaustive et complète.

7. Examen du Collège 2019 : résultats et modification de la grille (L. Obert)

Le jury était constitué de J. Tonetti, S. Putman, O. Gilles, L. Hubert, P. Gicquel.

81 candidats dont 75 ont été reçus directement suite à l'analyse de leur CV.

6 candidats ont passé l'examen oral. 1 candidat a été ajourné.

L. Obert propose comme ajout à la grille : un prérequis pour pouvoir se présenter : avoir un article publié. On ajoute de plus 1 point de bonus si le candidat a une activité d'encadrement (mémoire, thèse...).

Outre l'annonce des résultats et la remise des diplômes lors de l'AG, L. Obert expliquera ces modifications, et la grille nouvelle sera mise sur le site afin que les candidats et les chefs de structures puissent préalablement évaluer les CV en amont de leur envoi au secrétariat.

L. Obert est reconduit dans ses fonctions de Président de jury pour 2020, avec la nécessité de constituer un nouveau jury.

8. Validation modification RI (P. Journeau)

La modification du RI, telle qu'elle avait été discutée lors du précédent bureau et envoyé aux membres du bureau en amont de la réunion est adoptée à l'unanimité.

9. Programme de l'AG de novembre (H. Thomazeau)

L'AG se tiendra le lundi 11 novembre, de 12h30 à 14h en salle 341

Les points qui seront évoqués sont les suivants :

Election des nouveaux membres. (P. Journeau)

Loi anti-hospitalité : simulation procédurale (H. Thomazeau)

Remplissage de la plateforme. (N. Reina)

Fonctionnement de la plateforme (A. Poichotte)

Sollicitation pour examinateur EBOT (D. Chauveau)

R2C (C. Garreau et P. Mansat)

Examen du Collège (L. Obert)

Trésorier (F. Cueff)

Remise des diplômes

10. Dates des bureaux de 2020 (H. Thomazeau, C. Garreau)

En accord avec les membres du bureau, les dates suivantes pour 2020 sont validées :

16 décembre 2019

9 mars 2020

8 juin 2020

5 octobre 2020

14 décembre 2020

11. Questions diverses

Point sur la plateforme (N. Reina) : Difficulté de validation des stages sur la plateforme des stages

P. Bonomet a repris le module hanche, en collaboration avec P. Mertl.

Le module genou, partie dégénérative est également un peu au point mort.

Un point avait été fait lors des journées du CNU, avec l'affichage des pourcentages de remplissage des catégories.

Il faut relancer les responsables de modules, car il y a un essoufflement de la part des acteurs, et N. Reina s'y emploie activement.

Annonce des cours du Collège (J. Tabutin)

La liste des cours est la suivante :

La SFHG organise :

- Les 19 et 20 décembre 2019 un cours sur l'arthroplastie du genou pour DES 2 et 3.
- Les 17 et 18 janvier 2020 un cours sur l'arthroplastie de la hanche, pour les DESC et CCA.

Le cours AO trauma du 2 au 6 mars 2020 pour les DES 1.

La SOFEC organise :

- Les 14 et 15 mai 2020 l'arthroplastie d'épaule pour DESC et CCA.
- Les 23 et 24 juin 2020 un cours sur l'arthroscopie du genou à l'IRCAD de Strasbourg pour DESC et CCA.
- Les 25 et 26 juin 2020 un cours sur l'arthroscopie d'épaule à l'IRCAD de Strasbourg pour DESC et CCA.

Les 26 et 27 mars 2020 le séminaire de la SOFOP.

P. Mansat nous fait part de la publication chez Ellipse de la deuxième édition du livre de préparation à l'ECN.

Hommage du Collège à AC Masquelet qui cesse son activité, et qui assiste à son dernier bureau. Il est abondamment remercié et félicité pour toute son action.

Il nous fait l'honneur et le plaisir de nous livrer quelques réflexions sur son parcours, ses souvenirs et les quelques regrets qu'il conserve.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 12h30.

Une collation est organisée autour d'AC. Masquelet à l'issue de la séance.

Prochaines réunions du CFCOT (9h – 12h30)

16 décembre 2019

2020 : 9 mars, 8 juin, 5 octobre, 14 décembre